

SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE
MAGELIS

Comité Syndical du 7 février 2025

Délibération n°05/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 février à quinze heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 24 janvier 2025.

Membres présents : messieurs Patrice BOUTENEGRE, Jean-François DAURE, Patrick MARDIKIAN, Gérard DESAPHY, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Xavier BONNEFONT,

Mesdames Martine PINVILLE, Célia HELION, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA, Zalissa ZOUNGRANA.

Membre absent ou excusé : messieurs Michel CARTERET, François BONNEAU, François NEBOUT, Jérôme SOURISSEAU, Philippe BOUTY,

Mesdames Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST, Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER.

Membre consultatif présent : monsieur Alain LEBRET.

Membre consultatif absent : monsieur Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : madame Martine PINVILLE.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	11
Pouvoir(s)	0
Absent(s)	9
Votants	11

Objet : Résidence eurorégionale d'autrices et d'auteurs dans le cadre du Euroregional Green Audiovisual Hub

Dans le cadre du projet Euroregional Green Audiovisual Hub entre le cluster d'enseignement supérieur et de recherche basque pour les ICC KSIgune, le cluster audiovisuel de Navarre CLAVNA et le Pôle Image Magelis à Angoulême, un programme de résidence pour les autrices et les auteurs a été mis en place afin de soutenir les projets d'écriture dans le domaine de l'animation sur le territoire de l'Eurorégion.

L'objectif de ce partenariat entre le Pays Basque, la Navarre et la Nouvelle Aquitaine est d'accueillir 3 auteurs en résidence, un par région, pendant 3 semaines (à raison d'une semaine par territoire).

Cette résidence s'adresse aux autrices et aux auteurs de projets d'animation, situés sur les trois différentes régions et dans la limite d'un projet par personne.

Durant la résidence, les candidats sélectionnés pourront bénéficier du soutien d'un ou plusieurs professionnels (production, réalisation, direction de studio, scénaristes de renom, etc.) pour les accompagner sur leur projet d'écriture.

Le calendrier de la résidence sera le suivant :

Début de la résidence :

- Nouvelle Aquitaine (Angoulême) : 3-7 mars 2025
- Navarre : 10-14 mars 2025
- Pays basque : 17-21 mars 2025

Chaque autrice ou auteur de chaque région se verra attribuer une bourse de 2 000 euros, versée respectivement par KSIgune, CLAVNA et le Pôle Image Magelis.

Pour la région Nouvelle-Aquitaine, c'est l'autrice Marion Moreau qui a été sélectionnée, parmi sept candidatures, pour participer à la résidence avec son projet de série d'animation « Gros Caillou ». Un projet de convention entre l'autrice et Magelis a été établi afin de préciser les engagements de chaque partie ainsi que les modalités de versement du soutien financier accordé.

Dans le cadre de la résidence, MAGELIS prendra par ailleurs en charge (directement ou par remboursement) les frais liés au transport, à l'hébergement, la restauration et autres frais divers pour l'autrice sélectionnée ainsi que les frais liés au transport, à l'hébergement, à la restauration et autres frais divers pour les intervenants invités.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- acceptent la prise en charge (directe ou par remboursement) par le Pôle Image Magelis des frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et autres frais divers de l'autrice sélectionnée et des intervenants invités au titre de l'édition 2025 de la résidence eurorégionale ;
- autorisent Monsieur le Président à signer la convention entre Marion Moreau et le syndicat mixte du Pôle Image Magelis prévoyant le versement de la bourse de 2 000 €, ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 17 Fév. 2025
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 17 Fév. 2025
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 17 Février 2025

Signé: Le Président

Le Président,
Patrick MARDIKIAN

